



Réseau des Établissements Agricoles
Nouvelle-Aquitaine

PARTAGER, FORMER,
RÉUSSIR !



Environnement Eau
Paysage Forêt

Certificat de Spécialisation (CS) Constructions paysagères

Description

Certificat de Spécialisation – niveau 4

Le certificat de spécialisation agricole atteste d'une qualification professionnelle spécialisée.

Le CS «Constructions paysagères» se prépare après un diplôme de niveau 4 (BP, Bac Pro) ou un BTS Aménagement Paysager, et permet d'acquérir des compétences spécifiques à la conduite de chantiers de construction paysagère.

La formation d'1 an axée sur les champs professionnels permet d'être rapidement opérationnel.

Elle permet de réaliser des constructions paysagères nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics : pavage, dallage, murets, escaliers, constructions en bois, rocailles, bassins et fontaines ainsi que les systèmes d'assainissement, d'arrosage intégré, d'éclairage, liés à ces constructions.

Le certificat de spécialisation est délivré selon la modalité des unités capitalisables (UC), indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le CS est délivré dès lors que les UC qui le constituent sont obtenues.

Compétences visées:

- réaliser les travaux préparatoires aux constructions paysagères : travaux de terrassement et de transformation de terrains (il est au minimum titulaire du permis et d'un CACES), des travaux de Voiries, Réseaux et Divers (VRD) et les travaux de constructions paysagères.
- réaliser les travaux de constructions paysagères
- participer à l'organisation des chantiers de constructions paysagères.
- assurer l'encadrement d'une équipe, dans le cadre de la réalisation d'un chantier de constructions paysagères
- conseiller le client et communiquer dans l'entreprise et hors de l'entreprise.
- participer au bilan technico-économique du chantier.

Débouchés Métiers

L'ouvrier paysagiste qualifié, spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères, travaille dans les entreprises de travaux paysagers (création, aménagement de parcs et jardins - de terrains de sport - de terrasses et toitures végétalisées - de systèmes d'arrosage), ou dans le BTP.

Ex:

- adjoint au chef d'équipe.
- chef d'équipe en aménagement paysager
- chef d'entreprise.

Poursuites d'études

Pour évoluer dans l'emploi (poste à responsabilité):

BTSA Aménagements Paysagers
Licence Pro Aménagements
Paysagers- Design des milieux
anthropisés

Pour acquérir des compétences supplémentaires :

Voies d'accès au sein du réseau Réana

Formation initiale scolaire	
Formation par Apprentissage	X
Formation continue pour adultes	X

Lieux de la formation

Formation initiale scolaire	Formation par Apprentissage	Formation continue pour adultes
	CDFAA de la Corrèze – Site de Voutezac CDFAA 47– site de Nérac CFAA 64 –Orthez UFA de Thuré	CFPPA 47 – Nérac